

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2024/099

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 relative au changement de locataires des jardins partagés ;

CONSIDERANT le courrier de l'attributaire reçu en mairie en date du 24/05/2024 relatif à sa décision de cesser d'exploiter la parcelle ;

CONSIDERANT le dossier complet de demande d'attribution d'une parcelle reçu en mairie le 06/01/2023 ;

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

La parcelle suivante, située aux jardins de « La Planche », fait l'objet d'une modification de locataire :

N° de parcelle	Ancien attributaire	Nouvel attributaire
48	M. VACHE Marc Chemin du Flès	M. LEROY Jonathan 2 rue des Glaïeuls

#### ARTICLE 2 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le... 08 AOUT 2024 -  
Et publication le..... 08 AOUT 2024 -

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,  
Le : 07 AOUT 2024 -

Le Maire  
Véronique NEGRET

